

## Rapport du Président

Commission permanente du  
vendredi 11 décembre 2020

**10<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2020-12-10-1

### Service instructeur

DGA développement humain et solidarité - Service  
de l'Aide Sociale à l'Enfance

### Service consulté

## **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU CONSEIL DE FAMILLE N°2 DES PUPILLES DE L'ETAT DU HAUT-RHIN ET CONVENTION RELATIVE AU DISPOSITIF D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT DE JEUNES MAJEURS EN RESIDENCE SOCIALE A RIEDISHEIM**

Résumé : Conformément aux articles R.224-2, R.224-3 et R. 224-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le présent rapport a tout d'abord pour objet la désignation de deux représentants du Département au sein d'un deuxième conseil de famille des pupilles de l'Etat du Haut-Rhin.

Par ailleurs, afin d'accompagner les jeunes relevant de la protection de l'enfance dans le début de leur vie d'adulte, le Conseil départemental du Haut-Rhin s'est engagé depuis 2019, dans des actions plus conséquentes de préparation à la majorité et à l'autonomie. La Collectivité s'est, à ce titre, inscrite dans les contractualisations départementales relatives à la prévention et à la lutte contre la pauvreté d'une part, et à la prévention et à la protection de l'enfance d'autre part.

Le Département a travaillé au développement d'un accompagnement socio-éducatif répondant à des besoins de jeunes majeurs relevant d'un suivi renforcé par rapport aux dispositifs d'accès à l'autonomie existants où le jeune accède directement au logement. Dans certains cas, les jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance nécessitent un accompagnement à l'autonomie au logement.

Dans ce contexte, l'association Aléos a élaboré un projet de 12 logements bénéficiant à 12 jeunes, dont la moitié orientée par l'Aide Sociale à l'Enfance. Cette offre répond à des objectifs précis, limités dans le temps, et doit permettre l'accès à un logement autonome de manière sécurisée et dans des délais raisonnables.

A partir de 2021, ce projet fera l'objet d'une convention entre la CeA, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, la Caisse d'Allocations Familiales et l'association Aléos. Le Conseil départemental apportera un financement à hauteur de 114 000 € par an pour les 6 places dédiées aux jeunes orientés par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les pupilles de l'Etat forment l'une des catégories des mineurs confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Ils ont un statut juridique spécifique et se trouvent sous la tutelle d'un conseil de famille des pupilles de l'Etat et du représentant de l'Etat dans le département.

Parmi les membres qui constituent ce conseil de famille, il y a des représentants du conseil départemental désignée par cette assemblée, sur proposition du président.

Deux élues ont été désignées pour siéger dans le conseil de famille des pupilles de l'Etat du Haut-Rhin déjà existant.

Cependant le nombre de pupilles de l'Etat dans le Haut-Rhin a dépassé durablement le seuil de 50 mineurs, seuil au-delà duquel un conseil de famille supplémentaire doit être institué. Dans cette perspective, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations demande que soient désignés deux représentants du Département.

Aussi, je vous propose de les désigner également comme représentantes du Département au sein du second conseil de famille des pupilles de l'Etat du Haut-Rhin.

Les deux élues qui siègent dans le premier conseil de famille, Mesdames Patricia BOHN et Martine DIETRICH peuvent également siéger au sein de ce deuxième conseil de famille.

Par ailleurs, dans le cadre du projet Résidence Sociale dispositif Jeunes Majeurs (joint au présent rapport), douze studios relevant de l'Allocation Personnalisée au Logement, situés au 295 rue de Bâle à RIEDISHEIM, seront mobilisés à compter de l'année 2021 au profit d'un public issu de deux orientations :

- D'une part, des jeunes relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), âgés de 17 à 20 ans révolus. Six places sont réservées pour ce public dont deux pour des jeunes mineurs dans un objectif de préparation à la majorité. A partir de 18 ans, ils sont accueillis dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur ;
- D'autre part, des jeunes en situation précaire repérés et orientés par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) ou la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Haut-Rhin (DDCSPP), âgés de 18 à 25 ans. Six places sont réservées pour ce public.

Ce dispositif est déjà inscrit pour sa préfiguration dans l'avenant 2020 de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signé entre l'Etat, le Conseil départemental et la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin.

Chaque bénéficiaire va expérimenter ses capacités à vivre progressivement seul et à gérer son quotidien dans un cadre évolutif et sécurisant, avec l'appui d'un accompagnement socio-éducatif personnalisé, permettant l'atteinte d'objectifs fixés à l'entrée du dispositif. Ainsi, l'accompagnement de ces jeunes permet, outre l'accueil dans un logement autonome, l'accès à :

- Des activités collectives et/ou individuelles telles que : prévention santé, éducation budgétaire, informations, vie quotidienne, groupe de réflexion, ateliers numériques, si besoin en collaboration avec nos différents partenaires ;
- Des activités sportives et culturelles, afin de poursuivre, voire découvrir, une activité au sein du quartier ou de la ville ;
- Un emploi et/ou une formation ;
- Des ressources.

Le Département du Haut-Rhin s'engage à participer financièrement à ce dispositif à hauteur d'un montant maximum, en année pleine, arrêté à 114 000 euros en 2021.

Cette participation sera versée sur la base d'une facturation mensuelle établie par Aléos en fonction des accueils effectivement réalisés au bénéfice de jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Le budget dédié de 114 000 € sera inscrit au budget primitif 2021 dans le cadre du programme « Hébergement et accompagnement des jeunes majeurs » et l'opération P135O002 « Services dédiés hébergement jeunes majeurs ».

La Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 4 décembre 2020.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- De désigner Mesdames Patricia BOHN et Martine DIETRICH pour représenter le Département au sein du deuxième conseil de famille des pupilles de l'Etat du Haut-Rhin ;
- D'approuver la convention relative au dispositif d'hébergement et d'accompagnement de jeunes majeurs en résidence sociale à RIEDISHEIM, jointe en annexe au présent rapport ;
- De m'autoriser à la signer avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Haut-Rhin, la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin et l'association Aléos ;
- De préciser que la prise en charge de six jeunes relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre de ce dispositif fera l'objet d'une participation financière de la Collectivité à hauteur de 114 000 € maximum, dont le budget sera inscrit au budget primitif 2021 dans le cadre du programme « Hébergement et accompagnement des jeunes majeurs » et l'opération P135O002 « Services dédiés hébergement jeunes majeurs ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

|

LE PRESIDENT  
Remy WITH